



- Règlement du 46^{ème} Challenge MARCO -

Article 1 : Organisation du tournoi

L'Amicale sportive Muretaine organise le jeudi 18 Mai 2023 et vendredi 19 Mai son 46^{ème} Challenge MARCO, un rassemblement auquel participeront :

- Des équipes U13 pour un tournoi de foot à 11 (Vendredi de 9H00 à 18H00)
- Des équipes U12 pour un tournoi de foot à 8 (Jeudi de 17H00 à 22H00)
- Des équipes U10-U11 pour un tournoi de foot à 8 (Jeudi de 9H00 à 16H00)
- Des équipes U8-U9 pour un tournoi de foot à 5 (Jeudi de 10H00 à 16H00)
- Des équipes U6-U7 pour un tournoi de foot à 4 (Vendredi de 10H00 à 16H00)

La Commission du Challenge MARCO est composée de membres nommés par le Comité de Direction de l'ASM.

Article 2 : Lieu des rencontres

Ce tournoi se dispute sur les installations du complexe Nelson Paillou, Avenue Bernard IV, 31600 Muret.

Article 3 : Participation des joueurs

Les joueurs devront être régulièrement qualifiés pour leurs clubs pour la saison 2022/2023. Toutefois, il sera admis un maximum de **deux joueurs licenciés dans autre club** sous réserves de l'accord de ce dernier et sur présentation de la licence (extraction Footclubs).

La licence sera la pièce officielle reconnue par la Commission du Challenge, en cas de litiges.

Il sera établi une feuille de match au début du Challenge, sur laquelle pourront figurer:

- **U6 et U7** : 7 joueurs nés en 2016 et 2017
- **U8 et U9** : 8 joueurs nés en 2014 et 2015
- **U10 et U11** : 12 joueurs nés en 2012 et 2013
- **U12** : 12 joueurs nés en 2011
- **U13** : 16 joueurs nés en 2010

Une feuille de tournoi sera établie par chaque équipe et remise au podium avant le début du premier match, comportant le nom et prénom des joueurs, ainsi que leur numéro de licences.

Un listing officiel des licences édité à partir de Footclubs devra être remis lors de la dépose de la feuille de tournoi.

Article 4 : Qualification des équipes

Toute équipe éliminée entraîne l'élimination de la totalité de ses joueurs inscrit sur la feuille de tournoi initiale. Seule la Commission du Challenge MARCO pourra autoriser un joueur/un joueuse à renforcer une autre équipe (cas très exceptionnel).

Article 5 : Assurance

L'ASM décline toute responsabilité en cas d'accidents, d'incidents, de vols ou pertes d'objets au détriment des participants.

Article 6 : Droits d'engagement

Les droits d'engagement sont fixés à :

U6/U7	U8/U9	U10/U11	U12	U13
40 €	40 €	60 €	60 €	70 €

10 € de moins par équipe supplémentaire engagée.

Article 7 : Jeux de maillots

Il est demandé aux équipes de prévoir deux jeux de maillots de couleurs différentes, ou un jeu de chasubles.

Article 8 : Ballons

Chaque club fournira un ballon, l'arbitre désignera celui du match.
Pour la catégorie U13, le tournoi se jouera avec des ballons T5.

Article 9 : Remplacements de joueurs

Tout joueur remplacé devient remplaçant, et peut donc de nouveau participer à la rencontre.

Article 10 : Discipline et sanctions

Les arbitres pourront prononcer à l'attention des joueurs :

- Une exclusion temporaire = 3 minutes sans être remplacé – Cette sanction remplace l'avertissement traditionnel
- Un carton rouge = exclusion définitive pour le match, non remplacé. Le joueur sera automatiquement suspendu pour le match qui suit, sauf cas plus grave qui pourra entraîner jusqu'à l'exclusion définitive du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

L'arbitrage sera assuré par des arbitres officiels et par des joueurs licenciés de l'AS Muret.

Les règles sont conformes aux règlements de la FFF.

Article 12 : Police des terrains

Une police des terrains sera composé de membres bénévoles de l'AS Muret, afin d'assurer le bon déroulement du tournoi.

Article 13 : Durée des rencontres (ces durées peuvent être modifiées en fonction du nombre d'équipes engagées)

- U6/U7 et U8/U9 = 1 x 12 mn
- U10/U11 et U12 = 1 x 15 mn
- U13 = 1 x 20 mn

Article 14 : Déroulement des rencontres

Toutes les rencontres se dérouleront suivant une planification établie par la Commission du Challenge MARCO. Le tournoi se déroule :

U6/U7 et U8/U9 :

- sous forme de plateau SANS classement.

U10/U11, U12 et U13 :

- sous forme de poules de classement
- par matchs éliminatoires.

Article 15: Classement et cotation

15.1. PHASE DE POULES

- Classement par addition des points:

- match gagné = 4 points
- match nul = 2 points
- match perdu = 1 point
- pénalité = 0 point

En cas d'égalité

- sera classée première l'équipe ayant recueilli le plus grand nombre de points
- en cas d'égalité de points, sera classée première l'équipe ayant le meilleur goal-average particulier
- en cas de nouvelle égalité, sera classée première l'équipe ayant le meilleur goal-average général
- en cas de nouvelle égalité, sera classée première l'équipe ayant la meilleure attaque
- en cas de nouvelle égalité, sera classée première l'équipe ayant la meilleure défense
- en cas de nouvelle égalité, sera classée première l'équipe la moins sanctionnée disciplinairement

G) EN CAS DE NOUVELLE EGALITE, IL SERA PROCEDE A UNE SERIE DE 3 TIRS AU BUT SELON LES REGLEMENTS DE LA FFF.

- Qualification :

- Les 2 premiers de chaque poule seront qualifier pour le tournoi « Ligue des champions »
- Les 2 derniers de chaque poule seront reverser dans le tournoi « Ligue Europa »

15.2. PHASE ELIMINATOIRE

En cas d'égalité dans l'un de ces matchs, ainsi que lors des matchs de classement, 3 tirs au but suivant les modalités du Règlement Officiel de la FFF seront effectués.

Article 16 : Organisation

La Commission du Challenge MARCO se réserve le droit de modifier à tout moment une clause de son règlement pour assurer le bon déroulement du tournoi (durée des rencontres, inversion d'horaires,...).

Article 17: Récompenses

Des coupes et récompenses individuelles ou collectives seront offertes aux différentes formations.